

BULLETIN MUNICIPAL



COMMUNE DE CARDESSE

Juin 2001

Le Mot du Maire

Mes remerciements à tous les Cardessiens pour la fonction que vous m'avez confiée.

Le Conseil Municipal a décidé de vous adresser un premier Bulletin Municipal. Vous y trouverez un ensemble d'informations sur la vie du village.

Les structures existantes : la Salle Communale (Maison pour Tous), l'Ecole, le Restaurant Scolaire, les bâtiments communaux, le tennis, la voirie, l'Eglise sont d'autant d'atouts qui rendent notre village accueillant.

Le budget communal, budget de transition pour la continuité des dossiers programmés par l'ancienne municipalité.

La vie associative du village

Le Conseil Municipal souhaite vous associer dans notre démarche par l'information de tous pour que Cardesse progresse tout en gardant son identité de village rural où il fait bon vivre.

Votre Maire

Bernadette PUYO

DES NOMS ET DES FONCTIONS POUR CARDESSE

Maire de Cardesse

Bernadette PUYO

Les Adjoint

Lucien RIQUE-LURBET

Gérard POUYES

Christophe PERROCHAUD

Commissions Municipales

Finances: Mme Puyo, MM. Rique-Lurbet, Poueys, Perrochaud, Sorli, Lavie, Mmes Bordier, Guilhem-Bouhaben, Hourie-Claverie

Urbanisme, Forêt Communale: Mme Puyo, MM. Rique-Lurbet, Poueys, Perrochaud, Laffargue, Ruitort-Lapique, Lavie

LES PERMANENCES

MAIRIE

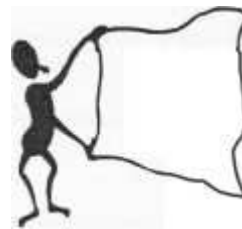
Lundi matin et jeudi matin

de 8h30 à 12h00

Tel: 05.59.21.33.14

Le Maire est à votre disposition
Le Jeudi
de 18h30 à 19h30 Et aussi sur rendez-vous

Vie Sociale. Affaires Scolaires: Mme Puyo,
MM.Rique-Lurbet, Poueys, Perrochaud, Mmes
Bordier, Guilhem-Bouhaben, Hourie-Claverie



Voirie, Bâtiments, Réseaux Communaux: Mme Puyo,
MM.Rique-Lurbet, Poueys, Perrochaud, Sorli,
Laffargue, Ruitort-Lapique

CCAS (Centre Communal d'Actions Sociale: Mmes
Bordier, Guilhem-Bouhaben, Hourie-Claverie, M.
Laffargue, Mmes Arnaud, Diris, MM. Gerony,
Ruitort-Lapique

Les séances sont ouvertes au public, mais seuls les
membres du conseil municipal peuvent prendre la
parole.

* * * * *

Délégués aux Syndicats Intercommunaux

Communauté des Communes Monein:

Titulaires: Mme Puyo, M. Rique-Lurbet

Suppléant: M. Perrochaud

Syndicat A.E.P. Gave-Baise:

Titulaires: MM. Poueys, Sorli

Suppléant: M. Laffargue

Syndicat Electrification Cardesse/Lucq:

Titulaire: MM. Poueys, Sorli, Mme Puyo

Suppléant: M. Rique-Lurbet

Les Associations - Les Responsables

Société de Chasse: M. Jacques CAMI

Comité des Fêtes: Mlle Françoise LARRIEU

Lous Esbarrits : M. Jean Louis LAFFARGUE

Le Club du 3ème Age : Mme FERRER, Mme
CORVENAUX

LE BUDGET

Le budget primitif est l'acte par lequel le Conseil Municipal prévoit et autorise l'ensemble des recettes et des dépenses de la commune pour l'année. Ce document est un acte essentiel de la gestion communale. Il doit prévoir les moyens financiers nécessaires à l'acquittement des dépenses obligatoires et à la réalisation des choix et projets du Conseil Municipal pour l'année.

Il est établi :

- en section de fonctionnement : elle groupe, en dépenses, les crédits afférents à la rémunération du personnel, les impôts et taxes à la charge de la commune, les petits travaux d'entretien, la participation aux charges intercommunales, le paiement des intérêts de la dette. En contrepartie, en recettes, on trouve les ressources provenant des produits domaniaux (location de logements, de terrains, vente de coupes de bois), la dotation globale de fonctionnement (versée par l'Etat), le produit de la fiscalité directe locale (taxes foncières, d'habitation et professionnelle).
- en section d'investissement : elle concerne les opérations ayant une incidence sur la valeur du patrimoine communal: achat de gros matériel, construction, extension, rénovation de bâtiments, travaux de voirie, remboursement du capital des emprunts. Le financement de cette section est assuré par les subventions (Etat, Région, Département), les prêts et les ressources propres de la commune.

Fonctionnement	892 927 F
Investissement	848 095 F

Fixation des taxes locales: Le Conseil Municipal considérant que le budget communal nécessite des rentrées fiscales de 254709 F, fixe ainsi les taux d'imposition pour l'année 2001 :

TAXES	TAUX 2001	BASES 2001	PRODUITS 2001
Taxe habitation	6.87%	1 080 000 F	74 196 F
Foncier bâti	4.00%	690 000 F	27 600 F
Foncier non bâti	34.23 %	111 000 F	37 995 F
Taxe professionnelle	13.27 %	866 000 F	114918 F
TOTAL			254 709 F

Rappel des taux 2000 :

Taxe habitation	6.77%
Foncier bâti	3.94%
Foncier non bâti	33.71 %
Taxe professionnelle	13 .27 %

L'Assainissement : Suite à la décision du Conseil Municipal, la redevance assainissement va subir une légère augmentation, à savoir :

	2000	2001
Prix du m ³ HT	1 ,90 F	2,10 F
Terme fixe HT	180,00 F	195,00 F

Vous trouverez ci-dessous, à titre indicatif, quelques comparaisons avec les communes voisines :

Lédeux (année 2000): 3,00 F/m³

90,00 F /part fixe

Estos: 8,50 F/m³

700 F/part fixe

A titre d'information, nous vous communiquons l'endettement de la Commune de Cardesse ainsi que celui d'autres communes semblables, à l'exception de Lucq, à titre de comparaison:

Cardesse	1 342 370 F	soit: 4 613 F/habitant
Escou	1 757 606 F	soit: 5 510 F/habitant
Lurbe St Christau	1 836 167 F	soit: 8 501 F/habitant
Abos	2 816 678 F	soit: 5 844 F/habitant
Lucq de Béam	2 710 184 F	soit: 2 883 F/habitant (940 habitants)

LES TRAVAUX EN COURS ET A VENIR

Travaux salle communale : extension pour sanitaire public

Après passage de l'architecte du Service Technique Intercommunal, le Conseil Municipal a retenu les offres suivantes pour l' exécution des travaux de mise en conformité de la salle communale :

Lot n°1	Gros œuvre : entreprise Bordatto	71 492.69 F
Lot n°2	Charpente-couverture-zinguerie: Entreprise Munoz	15 763.28 F
Lot n°3	Menuiserie et stratifié compact: Entreprise Larrandaburu	29 708.64 F
Lot n°5	Electricite-chauffage : Entreprise Estecahandy	12 067.64 F
Lot n°6	Plomberie-sanitaires : Entreprise Peruilhe	23 808.05 F
Lot n°7	Chape-carrelage-fa'ience: Entreprise Erbinartegaray	71 748.64 F

Soit un TOTAL TTC de :	233 076,83 F
+ Frais d'études et contrôle	<u>41 864,08 F</u>

TOTAL TTC : 274 940,91 F

Des subventions ont été accordées pour ces travaux dont vous trouverez le détail ci-après :

Conseil Général :	dépense subventionnable HT :	238 993 F
	Taux de subvention:	35 %

Dotation globale équipement :	depense subventionnable HT	181 211 F:
	Taux de subvention:	25%

CAF : <u>prêt sans intérêt</u>	dépense aidée HT :	233 018 F
	montant aide:	58 000 F

Le personnel communal effectuera en régie les travaux de mise en place des faux-plafonds et de peinture.

Le début des travaux est prévu la dernière semaine de juin, première semaine de Juillet et en tout état de cause les travaux devront être terminés pour la fête du village prévue le 15 Août.

Travaux de mise en conformité et rénovation de la cantine scolaire

Suite à l'inspection l'an passé de la Direction des services vétérinaires, il a été demandé de mettre la cantine aux normes, c'est-à-dire :

Création d'un vestiaire + sanitaire réservés à l'employée communale (local dans la bûchère) Séparation du point chaud du coin repas
Changement des appareils ménagers et autres mobiliers
Installation d'un chauffage aux normes

Une étude financière du projet est en cours. Nous attendons de recevoir le montant des subventions alloué à ce projet pour débiter les travaux.

Eclairage public : remplacement de lampadaires

Deux lanternes ont été arrachées par des camions lors de leur passage. Elles ont été remplacées et repositionnées vers le haut pour éviter de nouveaux incidents. Coût de la réparation: 7941,44 F.

Cabine téléphonique

L'appareil a été volé en février dernier. France Telecom l'a remplacé le 21 mai après de nombreux rappels de la Mairie.

LA DEVIATION

Dossier en cours.

Présentation, lors d'une réunion avec M. Loustalot-Forest, du tracé modifié et amélioré. Le Conseil Municipal a émis quelques observations et recommandations qui sont précisées dans le compte-rendu affiché en Mairie.

L'enquête d'utilité publique doit être lancée prochainement.

LA QUALITE DE L'EAU

Suite au dernier prélèvement effectuée le 09/04/01 sur la Commune de Cardesse, le Laboratoire Départemental de LAGOR indique que les résultats sont conformes à la législation des eaux destinées à la distribution publique.

Ces eaux d'alimentation sont conformes aux normes en vigueur pour l'ensemble des paramètres mesurés. Le fonctionnement et l'entretien impeccable de la station d'épuration ont été appréciés et soulignés par l'organisme de contrôle.

LA DECHETTERIE

Nous rappelons ici quelques règles essentielles à respecter dans le fonctionnement de la déchetterie. Sont à votre disposition :

- 1 container pour les plastiques
- 1 container pour les cartons
- 1 container pour les papiers
- 1 container pour les verres (1 deuxième sera mis en place très prochainement)
- 1 benne pour les encombrants

Nous en appelons à votre civisme pour vider vos déchets dans les endroits correspondants afin de garder une aire de stockage propre. (L'employé municipal veille à la bonne marche de la déchetterie mais sa fonction n'est pas de ranger les encombrants laissés à l'extérieur des containers par les personnes irrespectueuses des règles élémentaires pour le bien de l'environnement).



TRIEZ VOS EMBALLAGES, LA NATURE S'EN SOUVIENDRA

LES BAMBINS A L'ECOLE

L'école compte cette année 16 enfants, soit 2 de plus que l'an dernier, scolarisés de la Petite Section au CM2.

Au chapitre des nouveautés, l'école a fait l'acquisition d'un nouveau tableau triptyque aimanté facilitant le travail des élèves et l'affichage de leurs productions. Les enfants disposent également cette année d'un CD ROM encyclopédique très complet et d'un atlas mondial facilitant la recherche documentaire. Mais la véritable nouveauté reste l'arrivée de l'anglais pour tous élèves de l'école.

Les projets :

- création par les élèves d'un véritable album pour enfants

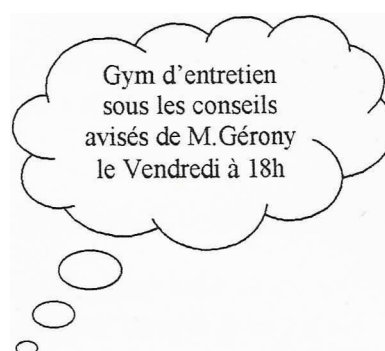
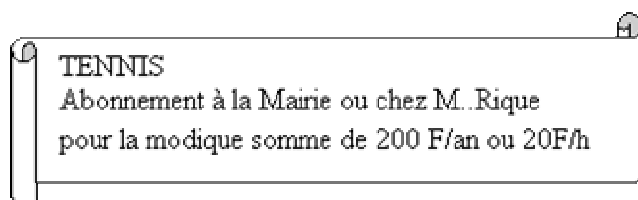
- demande d'une subvention à l'Education Nationale pour équiper l'école de deux nouveaux ordinateurs multimédia, imprimante et scanner pour la rentrée 2001.
- renouvellement partiel du mobilier scolaire.

Finances: Grâce à la mobilisation des Parents d'élèves et la participation des habitants de Cardesse, la vente de calendriers, concours de belote et loto ont rapporté plus de 17 000 F à la Coopérative Scolaire. Merci à tous !

Il est donc prévu une sortie, à la découverte des goûts, à la Férie Gourmande d'Uzos et chez Jacques Cazala, premier chocolatier de France.

Une partie de cet argent pourrait également être investi dans la «modernisation» de la classe.

A l'occasion de la fête des Mères, la Municipalité a remis un bon de 50 Frs pour l'achat d'un gâteau à chaque maman dont les enfants sont scolarisés à l'Ecole de Cardesse.



QUELQUES DISTRACTIONS

A l'occasion de la fête de la musique, la chorale de Lous Esbarits vous invite à venir l'écouter le Jeudi 21 Juin à partir de 20h45 dans la salle communale.

Venez applaudir les coureurs du 38ème Tour cycliste du Béarn qui traverseront notre village le Samedi 23 Juin à partir de 14h45.

La Commune d'Estialescq possède un terrain de tennis où une dizaine de joueurs y pratiquent ce sport. Ces derniers souhaitent rencontrer d'autres joueurs et organisent une rencontre les 7 et 8 juillet 2001. Cela consisterait en un tournoi (match à 1 set) et un repas en commun.

Toutes les personnes intéressées peuvent contacter :

M. Terrabust (Maire) au 05.59.82.59.78 (travail)
05.59.39.93.45 (domicile)

Monsieur Arigault, Technicien ONF (Office National des Forêts) souhaite faire une visite guidée de l'Arrayadiu. Cette visite est ouverte à tout le village. Une note précisant la date et l'heure sera communiquée ultérieurement. Avis aux amateurs!

Un grand MERCI à toutes ces bénévoles qui, au printemps comme à l'automne, fleurissent les jardinières et redonnent ainsi des couleurs à notre village.